



L'alternance en fin de cursus s'impose progressivement

Le projet de loi actuellement débattu au Parlement prévoit d'étendre l'accès à l'alternance jusqu'à l'âge de trente ans. Etudiants et entreprises y trouvent leur intérêt. Le nombre d'apprentis de niveau bac + 2 et plus a été multiplié par trois entre 2000 et 2016.

« 90 % de nos étudiants de master 2 sont en alternance », se félicite Matthias Bauland, directeur général adjoint chargé du développement de Montpellier Business School (MBS), qui accueille mille trois cents alternants, un effectif en hausse de 12 % sur un an. Dans le supérieur, l'enseignement en alternance se porte bien. Le nombre d'apprentis a triplé en une quinzaine d'années, atteignant cent cinquante-deux mille en 2016, dont près de cent mille pour les seuls bac + 2 et plus. En 2017, la hausse s'est poursuivie de 5,9 % pour tous et de 8,5 % pour le seul niveau master, selon les chiffres du ministère de l'éducation nationale.

Malgré la persistance d'une image qui la lie aux métiers faiblement qualifiés, la formule de l'alternance séduit les étudiants du supérieur en leur offrant à la fois une expérience professionnelle et la garantie d'une meilleure employabilité.

« 37 % des alternants interrogés en 2018 ont reçu une proposition d'embauche de leur entreprise d'accueil », souligne Gaël Bouron, responsable d'études de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), qui a présenté le 4 avril le bilan « L'Alternance dans l'enseignement supérieur ». Cette étude précise que « deux ans après l'obtention de leur diplôme, 93 % des bac + 5 passés par l'alternance sont en poste, c'est 7 points de mieux que les autres. »

Cet article est extrait du semestriel Le Monde Campus Avril 2018 by Anne Rodier on Scribd

Des raisons financières entrent en ligne de compte, puisque les frais d'inscription sont pris en charge par l'entreprise d'accueil (ces frais s'élèvent, par exemple, à près de 13 000 euros par an à MBS). Les jeunes de plus de 21 ans perçoivent un salaire d'au moins 53 à 78 % du smic, selon l'année du contrat. Mais, souvent les entreprises versent davantage que ce minimum légal.

Ainsi, Alexandre Nassar qui a fait un master « marketing et pratiques commerciales » à l'IAE de Paris chez Smith & Nephew (dispositifs médicaux), a perçu 1 000 euros la première année et 1 300 la seconde. « Je suis 100 % indépendante », apprécie, pour sa part, Amanda Foucault, étudiante en master 2 « finance », en alternance dans une agence bancaire d'un grand réseau national. Certains jeunes, sans ce coup de pouce financier, ne pourraient pas poursuivre leurs études.

« Directement opérationnels »

L'apprentissage permet aussi d'ouvrir des perspectives à une population moins encline aux études longues. « 30 % de nos élèves sont issus de catégories socio-professionnelles défavorisées, contre 12 % en moyenne pour les grandes écoles de commerce », illustre Matthias Bauland. Les jeunes y bénéficient de l'accompagnement de vingt consultants carrière qui « leur donnent les codes ».

la loi relative à la formation professionnelle du 5 mars 2014 impose aux entreprises de plus de deux cent cinquante salariés un quota de 5 % d'alternants

Côté entreprises, la loi relative à la formation professionnelle du 5 mars 2014, qui impose aux organisations de plus de deux cent cinquante salariés un quota de 5 % d'alternants (en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) a dynamisé le marché. « Nous n'avons aucun mal à placer nos élèves », confirme le directeur général adjoint de MBS, soulignant que « plus de la moitié reste dans leur entreprise à l'issue de leur formation. »

Cet exemple n'est pas un cas unique, car les entreprises y trouvent leur compte. Elles embauchent ainsi des jeunes déjà formés à leurs méthodes de travail et à leur culture d'entreprise.

« Les alternants sont directement opérationnels car ils ont déjà joué un rôle à part entière dans l'entreprise durant leur formation », explique Vincent Mattéi, responsable recrutement et mobilité

de Thales France. Le groupe d'aéronautique et de défense compte mille huit cents alternants, dont environ 60 % préparent un diplôme bac + 5 et, en moyenne, 40 % de ses alternants ingénieurs sont embauchés en contrat à durée indéterminée (CDI). Autre exemple dans le secteur bancaire, où BNP Paribas accueille 2 000 alternants chaque année, dont 54 % préparent un bac + 5.

Pas pour tout le monde

« Notre objectif pour cette année est ambitieux, annonce Jean-Dominique Criscuolo, responsable du développement des partenariats écoles et université.

Nous souhaitons embaucher les deux tiers de nos alternants à l'issue de leur formation. » Pour le moment, ce pourcentage est de 54 % en CDI et en CDD. Le bilan APEC réalisé en avril constate qu'« en 2016, un tiers des jeunes de niveau bac+4/5 ont été en alternance dans des établissements de vingt à quatre-vingt-dix-neuf salariés, et un sur cinq dans ceux de moins de vingt salariés ».

« L'alternance s'adresse à des jeunes hyperorganisés, d'une grande maturité, avec une tête bien faite et une bonne dose de débrouillardise » Géraldine Michel directrice académique de l'IAE Paris

Mais l'alternance n'est pas pour tout le monde.

« Elle s'adresse à des jeunes hyperorganisés, d'une grande maturité, avec une tête bien faite et une bonne dose de débrouillardise. Ils doivent avoir, au-delà des compétences académiques, des capacités opérationnelles », décrit Géraldine Michel, directrice académique de l'IAE Paris (université Paris-I Panthéon-Sorbonne). « Le travail et l'investissement personnels sont très importants, confirme Alexandre Nassar, et c'est un vrai tremplin pour le monde professionnel. »

Après l'obtention de son master, il a été embauché dans son entreprise d'accueil et est aujourd'hui chef de produits. Le rythme peut être soutenu. Afin d'« alléger » la charge, « depuis la rentrée, 100 heures de cours sont proposées en e-learning sur les 400 heures annuelles obligatoires », explique Géraldine Michel.

Enfin dans le cadre de la réforme de la formation, de l'apprentissage et de l'assurance-chômage dont le projet de loi est en débat à l'Assemblée nationale depuis le 11 juin, l'accès à l'alternance pourrait être étendu jusqu'à l'âge de 30 ans.

« C'est très bien pour ceux qui, après un premier passage dans la vie active, veulent reprendre leurs études », souligne M me Michel. De plus, les 500 euros d'aide pour passer le permis de conduire devraient faciliter la mobilité et donc l'employabilité. Un vœu reste cependant à exaucer: « La réforme visant à développer l'alternance en Europe serait fantastique! », conclut Matthias Bauland.